
COMMUNE DE DESSENHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin à 20 heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de DESSENHEIM, sous la Présidence du Maire Vincent STATH.

Membres présents : M. Vincent STATH, Maire - Mme Hélène LAFOUGE, 2^{ème} Adjointe – M. Patrick HAAS, 3^{ème} Adjoint

M. Franck SCHLOSSER – M. Mathieu GRENACKER – M. Philippe IMHOFF – M. Maxime MOUGET – Mme Emmanuelle MULLER - Mme Elodie LEHMANN – Mme Anastasia HASSENFORDER – Mme Mélanie BEHRA – Mme Stella GRENACKER – M. Adrien MEYER

Absent(es) excusé(es) : Mme Emmanuelle SCHUMANN a donné procuration à M. Maxime MOUGET ; M. Jean-Paul MEYER a donné procuration à M. Vincent STATH.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du 28 avril 2026**
- 2. Désignation du secrétaire de séance**
- 3. Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**
- 4. Adhésion à la convention prévoyance du CDG68**
- 5. Information relative à la vacance du poste de secrétaire général au grade d'adjoint administratif**
- 6. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal**
- 7. Modification du règlement intérieur de la garderie**
- 8. Informations relatives à des dossiers d'urbanisme en cours**
- 9. Information relative au lot de chasse communal**
- 10. Information relative au dossier Maison Geiger**
- 11. Information relative à l'organisation du Dess'Cross**
- 12. Divers et informations**

1. Approbation du PV du 28 avril 2026

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 28 avril 2026, sans observations.

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code général des collectivités territoriales ;

DESIGNE Madame Stella GRENACKER, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire propose :

- *d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à l'installation d'une boîte aux lettres au 11 rue Vauban.*

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 1. Approbation du PV du 28 avril 2026**
- 2. Désignation du secrétaire de séance**
- 3. Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**
- 4. Adhésion à la convention prévoyance du CDG68**
- 5. Information relative à la vacance du poste de secrétaire général au grade d'adjoint administratif**
- 6. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal**
- 7. Modification du règlement intérieur de la garderie**
- 8. Informations relatives à des dossiers d'urbanisme en cours**
- 9. Information relative au lot de chasse communal**
- 10. Information relative au dossier Maison Geiger**
- 11. Information relative à l'organisation du Dess'Cross**
- 12. Création d'une adresse postale - 11 rue Vauban**
- 13. Divers et informations**

3. Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 relatifs à l'élection des sénateurs et à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

VU la circulaire ministérielle du ministère de l'Intérieur relative à l'organisation des élections sénatoriales et à la désignation des délégués des conseils municipaux ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à un scrutin secret dans les conditions prévues par la loi,

DESIGNE

La liste « Vincent STATH » afin de constituer le collège électoral des élections sénatoriales.

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

Ont été élus en qualité de délégués titulaires :

- Monsieur Vincent STATH
- Madame Hélène LAFOUGE
- Monsieur Maxime MOUGET

Ont été élus en qualité de délégués suppléants :

- Madame Stella GRENACKER
- Monsieur Patrick HAAS
- Madame Emmanuelle SCHUMANN

4. Adhésion à la convention prévoyance du CDG68

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les modalités de la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Le Conseil municipal échange sur les garanties proposées, les modalités de participation financière de la commune ainsi que les conséquences de l'adhésion pour les agents.

À l'issue de la séance, il a été constaté que l'approbation préalable de l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance constituait un préalable nécessaire à l'adhésion à la convention de participation.

En conséquence, la formalisation de la délibération relative à l'adhésion est différée afin que le Conseil municipal puisse préalablement se prononcer sur l'accord collectif local lors d'une prochaine séance.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette information.

5. Information relative à la vacance du poste de secrétaire général au grade d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'emploi de secrétaire général au grade d'adjoint administratif est actuellement vacant à la suite de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de son titulaire.

Le Conseil **PREND ACTE** de cette information.

6. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal
--

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- **exercice des responsabilités relevant du secrétariat général de mairie**

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant de la catégorie hiérarchique A et des grades d'attaché territorial et d'attaché principal à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h (35/35ème).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire.

Il demande que le Conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1° du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- En cas de recrutement contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 1° du CGFP, les fonctions exercées seront celles de secrétaire général de mairie ;
- Le candidat devra justifier d'une formation de niveau 6 ou 7 ;
- La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, en tenant compte de l'expérience professionnelle et des qualifications détenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;

DECIDE

- De créer un emploi permanent sur les grades d'attaché territorial et d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de secrétariat général de mairie à temps complet à raison de 35h (35/35ème), à compter de sa transmission au contrôle de légalité.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans, justifiant d'une formation de niveau 6 ou 7.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

ADOPTÉ à l'unanimité.

7. Modification du règlement intérieur de la garderie

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement intérieur de la garderie périscolaire communale actuellement en vigueur ;

Considérant la nécessité d'adapter les modalités de fonctionnement du service périscolaire afin de garantir la qualité de l'accueil des enfants et d'assurer l'équilibre financier du service ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie périscolaire communale, annexé à la présente délibération, portant notamment sur :

- l'instauration d'un goûter obligatoire lors de l'accueil du soir ;
- l'augmentation du tarif de l'accueil du soir de 0,90 € ;
- l'augmentation du tarif du repas de midi de 0,10 € ;
- les nouvelles modalités de facturation des absences (toute réservation sera facturée, sauf en cas d'absence d'enseignant entraînant le retrait de l'enfant de l'école, de sortie scolaire ou de maladie/hospitalisation entraînant une absence d'au moins quatre jours consécutifs sur présentation d'un justificatif dans un délai de trente jours) ;
- l'organisation des interventions du personnel communal au sein du service.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les dispositions du règlement ainsi modifié.

ADOPTÉ à l'unanimité.

8. Informations relatives à des dossiers d'urbanisme en cours

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement de plusieurs dossiers d'urbanisme présentant des incidences sur l'espace public communal.

Rue de Balgau

Une demande de travaux portant sur la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur a été déposée pour un immeuble situé rue de Balgau. Le projet présenté conduit à une emprise supplémentaire sur le domaine public.

À la suite de l'examen du dossier par les services compétents, il a été relevé que le projet ne respectait pas les limites actuellement admises. Le dossier a donc été renvoyé en mairie pour avis et poursuite de l'instruction.

Les échanges en cours portent notamment sur la mise en place d'un alignement du muret et du portail, en biais, afin de respecter la délimitation de la parcelle, ainsi que sur l'entrée de leur propriété, en lien avec l'isolation du mur existant, et sur la suppression de l'avancée de toiture projetée.

Les membres du Conseil municipal suggèrent également l'installation d'une signalisation adaptée afin d'inviter les piétons à changer de trottoir si la configuration retenue devait réduire la largeur du cheminement existant.

Rue du Canal

Une autre demande concerne la création de places de stationnement sur une propriété privée située rue du Canal.

Ce projet permettrait, à terme, d'améliorer l'organisation du stationnement et de libérer de l'espace sur la voirie publique. L'instruction du dossier demeure toutefois soumise à l'avis des services compétents.

Après échanges, le Conseil municipal **PREND ACTE** de l'état d'avancement de ces dossiers.

9. Information relative au lot de chasse communal
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des échanges intervenus avec les adjudicataires du lot de chasse communal.

Dans ce cadre, les factures relatives aux exercices 2024, 2025 et 2026 ont été transmises aux intéressés.

D'un commun accord, un **délai supplémentaire de trois mois a été accordé pour le règlement des sommes dues**. Ils ont également demandé la remise en place des poutres en bois situées aux entrées du ban communal, notamment du côté de la salle des fêtes de Dessenheim ainsi que du secteur de la gravière de Hettenschlag/Niederhergheim.

Par ailleurs, les représentants de la chasse ont fait part de leur opposition à l'augmentation de 5 % précédemment appliquée. Ils souhaitent un réexamen de cette décision et sollicitent un retour aux conditions antérieures.

Après échanges, le Conseil municipal **PREND ACTE** des demandes formulées et convient de poursuivre la réflexion dans le cadre d'une commission dédiée.

10. Information relative au dossier « Maison Geiger »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une situation foncière identifiée à proximité de la Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Il apparaît que la cuve à fioul alimentant le bâtiment communal est implantée sur une parcelle appartenant au propriétaire de l'ancienne maison Geiger. Par ailleurs, une bande parcellaire qui se situe à l'intérieur de la cour actuellement délimitée par le portail de la MAM appartient également à cette propriété privée.

Afin de régulariser cette situation et de garantir à la commune un accès direct aux équipements nécessaires au fonctionnement du bâtiment communal, l'hypothèse d'une acquisition de la parcelle concernée d'environ 30 m2 est envisagée.

L'examen du dossier a également mis en évidence l'absence de certaines servitudes relatives aux réseaux d'assainissement et d'eau potable dans les actes existants. Une mise à jour des documents fonciers apparaît nécessaire afin de sécuriser juridiquement la situation.

Après échanges, le Conseil municipal **PREND ACTE** de l'état d'avancement du dossier.

11. Information relative à l'organisation du Dess'cross

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état d'avancement de l'organisation du Dess'Cross 2026.

Une réunion de coordination est programmée le 10 juin 2026 afin de finaliser les aspects logistiques, techniques et organisationnels de la manifestation.

À ce jour, 109 participants sont inscrits à l'événement. La clôture des inscriptions est prévue le 10 juin 2026.

Les organisateurs étudient toutefois la possibilité de maintenir ouvertes les inscriptions pour l'épreuve de marche de 5 kilomètres, sous réserve des contraintes d'organisation et de sécurité.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations et salue l'implication des bénévoles et partenaires mobilisés pour la réussite de cette manifestation.

12. Création d'une adresse postale – 11 rue Vauban

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à la création d'une nouvelle adresse postale pour une propriété située rue Vauban.

Il rappelle que l'adressage relève de la compétence de la commune et permet d'assurer l'identification précise des immeubles par les services de secours, les services postaux, les administrations ainsi que l'ensemble des opérateurs publics et privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de créer l'adresse suivante :

11 rue Vauban – 68600 DESSENHEIM

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches de mise à jour de la Base Adresse Locale (BAL) et de transmission à la Base Adresse Nationale (BAN).

ADOPTÉ à l'unanimité.

13. Divers et informations

Réseau d'éclairage public

Le Conseil municipal est informé du renouvellement du contrat conclu avec Vialis pour une durée de quatre ans.

Dans ce cadre, un état des lieux du réseau d'éclairage public sera réalisé, comprenant notamment la numérotation des lampadaires communaux afin de faciliter leur suivi et leur maintenance.

Par ailleurs, une nacelle sera mise à disposition afin de permettre la vérification de l'état du vitrail de l'église.

Le Conseil municipal **PREND CONNAISSANCE** des travaux de la commission.

Informations

Compte rendu de la commission Fête, Sport et Culture :

- Concernant la fête nationale du 14 juillet, il est prévu d'associer à la cérémonie commémorative une mise à l'honneur des sportifs méritants de la commune. Les personnes récompensées se verront remettre une carte cadeau d'une valeur de 30 euros.
- La fête des aînés se déroulera le dimanche 18 octobre 2026 sur le thème de l'Oktoberfest.
- Les dates envisagées pour le prochain jumelage en 2027 sont fixées du 30 juillet au 2 août.

Compte rendu de la commission Bâtiments communaux :

- Le Conseil municipal est informé des réflexions engagées concernant les bâtiments communaux.

- Une attention particulière est portée à la salle des fêtes, pour laquelle une opération de rangement, de tri et de réorganisation des espaces est envisagée.
- La commission souhaite également poursuivre le traitement des prescriptions identifiées dans le compte rendu établi en 2024.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de l'ensemble de ces informations.

Le présent procès-verbal sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

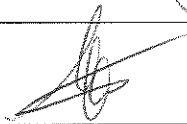
La séance est levée à 21h58.

TABLEAU DES SIGNATURES

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de Dessenheim de la séance du 5 juin 2026.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du 28 avril 2026
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
4. Adhésion à la convention prévoyance du CDG68
5. Information relative à la vacance du poste de secrétaire général au grade d'adjoint administratif
6. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal
7. Modification du règlement intérieur de la garderie
8. Informations relatives à des dossiers d'urbanisme en cours
9. Information relative au lot de chasse communal
10. Information relative au dossier Maison Geiger
11. Information relative à l'organisation du Dess'Cross
12. Création d'une adresse postale – 11 rue Vauban
13. Divers et informations

Noms et Prénoms	Qualité	Signatures
STATH Vincent	Maire	
GRENACKER Stella	Secrétaire de séance	

